

PARTICULIERS



TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES

AU 14/01/2020

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE
POPULAIRE
NORD** 

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés
à un compte de paiement)

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Abonnement à des services de banque à distance
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Cyberplus⁽¹⁾

Gratuit
(hors coût fournisseur
d'accès internet)

**Abonnement à un produit offrant des alertes
sur la situation du compte par SMS** ▲
– permettant de recevoir des alertes sans limite de nombre

Par mois 2,50€⁽²⁾
Soit pour information
30,00€⁽³⁾ par an

Tenue de compte ▲

Par mois 2,50€
Soit pour information
30,00€ par an

Fourniture d'une carte de débit :

– carte de paiement internationale à débit immédiat : Carte Visa Classic Par an 47,00€
– carte de paiement internationale à débit différé : Carte Visa Classic Par an 47,00€
– carte de paiement à autorisation systématique : Carte Visa Electron Par an 47,00€

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) ▲

Par retrait 1,00€
à partir du 3^e retrait
dans le mois

**Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de
moyens de paiement – Sécuriplus**

Par an 28,20€

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :

– en agence Par virement 3,85€
– par internet Gratuit

Prélèvement :

– frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gratuit
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Gratuit

Commission d'intervention

Par opération 8,00€
Avec un plafond de 80,00€ par mois

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Tarif mensuel appliqué dès la 1^{re} alerte.

(3) En cas de réception d'au moins une alerte pendant 12 mois consécutifs.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

3

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence

BANQUE À DISTANCE

5

- Par internet
- Par téléphone
- Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

6

- Cartes
- Virements
- Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

8

- Pack FAMILLE
- Forfait CRISTAL
- Forfait CRISTAL DUO
- Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- Affinée, non commercialisée à compter du 01/01/2020
- Conventions qui ne sont plus commercialisées

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

11

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

12

- Autorisation de découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

13

- Épargne bancaire
- Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

14

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

15

RÉSoudre UN LITIGE

16

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte **Gratuit**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
Offre Facili'pop

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**

Clôture de compte
– compte de dépôt **Gratuit**
– comptes épargne (PEL, CEL...) **Gratuit**

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) **Gratuit**

Transfert de compte vers un autre établissement
– comptes épargne (PEL, CEL, ...) **110,00€**
– PEP **1,50% du capital transféré avec un maximum de 190,00€**
– comptes-titres ordinaires, PEA ou PEA-PME **Nous consulter**

Désolidarisation de compte joint **50,00€**

Relevés de compte


Relevé de compte papier
– mensuel **Gratuit**
– décadaire **Par relevé 1,80€**
– journalier **Par relevé 1,80€**

Relevé de compte électronique **Gratuit**

E-documents
Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et autres documents bancaires. **Gratuit**

Relevé annuel des frais **Gratuit**

Carnet de bord, synthèse annuelle **8,50€**

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés (cf rubrique Epargne et placements financiers p.13)

– relevé de portefeuille Titres, compte-rendu d'opérations **Gratuit**
– relevé Patrimonial (4 relevés par an) **Par an 50,00€**
– relevé IFI (1 relevé par an) **Par an 28,00€**
– bilan Patrimonial **Nous consulter**

Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. La date de valeur appliquée à chaque opération pour le calcul de ces intérêts est la date de l'inscription au compte. Les opérations effectuées dans une devise différente de la devise du compte se voient appliquer des dates de valeur spécifiques correspondant au délai technique de traitement de ces opérations.


Pour les chèques compensables en France :

– chèque émis **J⁽¹⁾**
– chèque remis à l'encaissement **J⁽¹⁾ + 1 jour ouvré⁽²⁾**

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité sur chèque remis à l'encaissement **10 jours ouvrés⁽³⁾**

Le délai d'encaissement peut être de 10 jours ouvrés⁽⁴⁾ sauf situation particulière dûment motivée, portée à la connaissance du client, justifiant l'application d'un délai supérieur.

Tenue de compte

Tenue de compte  **Par mois 2,50€⁽⁴⁾**
Les clients titulaires d'une offre groupée de services **soit un prélèvement trimestriel de 7,50€**

Commission de suivi **Par trimestre 67,65€**

Compte débiteur de 60 jours ou plus dans le trimestre (consécutifs ou non) sans autorisation ou en dépassement d'autorisation.

À compter de ces 60 jours de débit dans le trimestre, un jour suffit, sans autorisation ou en dépassement d'autorisation, pour déclencher la tarification de la commission de suivi.

Un client qui reste dans son autorisation n'est pas prélevé de la commission de suivi, même s'il est débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre.

Les clients titulaires des services bancaires de base, les clients titulaires de l'Offre de Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF) ou les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier sont exonérés de la Commission de Suivi.

Frais de tenue de compte de dépôt inactif **Par an 30,00€⁽⁵⁾**
Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier. **dans la limite du solde créditeur du compte**

(1) : date de comptabilisation au compte du client.

(2) jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi.

(3) jour de remise avant 15h30 (après 15h30 report au jour ouvré suivant)

(4) Tenue de compte gratuite pendant toute la durée du crédit immobilier pour les nouveaux clients qui souscrivent un crédit immobilier dans nos livres, dans les 6 mois de l'entrée en relation.

(5) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(6) jour de remise avant 15h30 (après 15h30 report au jour ouvré suivant)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Changement d'adresse non signalé	Par compte 10,40€
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
Carte de retrait à usage unique hors de votre agence de domiciliation	Par carte 2,00€
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	À partir de 10,40€
Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-I du Code Monétaire et Financier)	
– simple (moins d'un an)	17,00€
– complexe (plus d'un an)	40,00€
Duplicata d'extraits en agence	
– 3 derniers mois	Gratuit
– plus de 3 mois	17,00€
Attestations diverses	21,00€
Document conservé à l'agence	125,00€
Frais de location de coffre-fort Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.	
– frais de location d'un coffre-fort	À partir de 60,00€
Frais de successions	
– Frais de traitement du dossier de succession	Gratuit
– Avoirs ⁽¹⁾ jusqu'à 500,00€	
– Avoirs ⁽¹⁾ au-delà de 500,00€	1% du montant total des avoirs ⁽¹⁾ dans nos livres Minimum 73,00€ - Maximum 572,00€
– Frais de gestion	Par an 83,50€

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Services Bancaires de Base

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)	Gratuit
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,	
– un changement d'adresse par an,	
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	
– la domiciliation de virements bancaires,	
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	
– prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	
– abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.),	
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,	
– fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,	
– deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,	
– la réalisation des opérations de caisse.	
Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base : en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4,00€ par opération, plafonnées à 20,00€ par mois (5 opérations)	
– frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions	Gratuit
– carte de retrait à usage unique	Gratuit
– émission et réception de virements internationaux	Gratuit
– commission de suivi	Gratuit

Les Prestations de base*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)	
– l'ouverture et la clôture du compte,	Gratuit
– la tenue du compte,	Tarif standard**
– un changement d'adresse par an,	Gratuit
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	Gratuit
– la domiciliation de virements bancaires,	Gratuit
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Gratuit
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards**
– prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards**
– abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.),	Tarifs standards**
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarifs standards**
– fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.	Tarif standard**

Droit à l'imprévu

Forfait	Par mois 3,15€
– exonération du minimum de perception d'agios (9,00€ par trimestre) en cas d'utilisation de votre autorisation de découvert ⁽²⁾	
– exonération des frais de refabrication de votre carte bancaire détériorée ⁽²⁾	
– conditions privilégiées sur nos prêts trésorerie ⁽²⁾	

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier.

**Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure

(1) Le montant des encours détenus conjointement sont comptabilisés pour moitié.

(2) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Cyberplus⁽¹⁾⁽²⁾ Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Linebourse⁽¹⁾⁽²⁾ Gratuit⁽¹⁾ pour toute nouvelle souscription
Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Pour la sécurisation de vos opérations en ligne

Pour des raisons de sécurité, de nombreuses transactions sur internet (virement vers un compte de tiers, certains paiements en ligne...) nécessitent désormais une authentification forte avant toute validation. Cette authentification s'effectue grâce à un code unique et personnel envoyé par sms sur votre portable ou généré via le PassCyberplus (un lecteur d'authentification) ou via Secur'Pass, avec votre carte bancaire Banque Populaire.

Agrégation de comptes Nous consulter
(Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)

SECUR'PASS Gratuit
SECUR'PASS est un dispositif d'authentification forte lors d'une opération sensible à distance ou une signature électronique en agence. Cette solution une fois activée dans votre application Banque Pop sur votre smartphone, à l'aide de votre carte bancaire, remplace le lecteur PassCyberplus ou le SMS.

Envoi d'un SMS d'authentification Gratuit
– jusqu'à 10 SMS dans le mois
– à compter du 11^e SMS dans le mois
Cet envoi nécessite l'enregistrement de votre numéro de portable, en tant que "Numéro sécurisé" auprès de votre conseiller.

Mise à disposition d'un PassCyberplus Gratuit
– 1^{er} lecteur
– lecteur supplémentaire 10,50€
Pour utiliser le PassCyberplus, il est nécessaire de posséder une carte bancaire internationale Banque Populaire. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez utiliser une carte PassCyberplus.

Mise à disposition d'une carte PassCyberplus Par an 12,50€
Pour les clients utilisateurs du PassCyberplus et ne possédant pas de carte bancaire internationale Banque Populaire.

Cyberconfiance Par mois 2,10€
– vous bénéficiez de la gratuité des frais d'envoi de tous vos SMS d'authentification forte, pour vos paiements par carte bancaire sur internet.
– vous suivez toutes vos opérations bancaires en direct grâce à des alertes via email ou SMS.

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Par mois 2,50€
(mise en place par Cyberplus)⁽³⁾

Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par Courriel Par mois 2,50€
(mise en place par Cyberplus)⁽³⁾

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement Par image 0,55€
(par consultation)

Confirmation de l'exécution d'un virement émis Par envoi 0,25€
(par SMS ou courriel)

Coffre-fort numérique (5 Go) Par mois 1,00€

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽²⁾

Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)

– composez le **0 892 890 009** Service 0,30€/min + prix appel

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽²⁾
SMS+

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile Par message 0,37€
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Moviplus (abonnement mensuel) Par mois 2,50€

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

Service Bancaire National Gratuit
Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait d'espèces.

SM@RT^{retrait} Gratuit
SM@RT^{retrait} est un service de dépannage à l'aide de votre smartphone, sans recourir à une carte CB, qui vous permet de retirer de l'argent à tout moment, dans l'ensemble des DAB du réseau Banque Populaire. Pour en disposer, ce service doit être activé au préalable dans l'application Banque Pop, sur votre smartphone.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Tarif mensuel appliqué dès la 1^{ère} alerte

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

COTISATION CARTE / AN
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

COTISATION CARTE / AN
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Pour les Contestations Opérations Cartes, appelez* le 09 69 36 06 35 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).
* Du lundi au samedi 9h-18h

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)	
– fourniture carte Visa Electron	47,00€
Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants ⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.	
– carte Budj ² Visa (réservée aux 12-18 ans)	25,00€
– fourniture carte NRJ Banque Pop' Visa Electron	47,00€
Ce produit n'est plus commercialisé.	

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)	
– fourniture carte Visa Classic à contrôle de solde ▲	47,00€

Fourniture d'une carte de débit⁽²⁾	
– fourniture carte Eurocard Mastercard	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	47,00€
– carte de paiement internationale à débit différé	47,00€
– fourniture carte Visa Classic ▲	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	47,00€
– carte de paiement internationale à débit différé	47,00€
– fourniture carte Visa Premier ▲	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	130,00€
– carte de paiement internationale à débit différé	130,00€
– fourniture carte Visa Platinum ▲	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	220,00€
– carte de paiement internationale à débit différé	220,00€
– fourniture carte Visa Infinite ▲	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	320,00€
– carte de paiement internationale à débit différé	320,00€

Carte débit-crédit⁽²⁾

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

– fourniture carte Visa Classic FACELIA ▲	
– à débit immédiat	47,00€
– à débit différé	47,00€
– fourniture carte Visa Premier FACELIA ▲	
– à débit immédiat	130,00€
– à débit différé	130,00€
– fourniture carte Visa Platinum FACELIA ▲	
– à débit immédiat	220,00€
– à débit différé	220,00€

Pour toute souscription, hors convention, d'une carte Visa Platinum FACELIA, la cotisation de la carte Eurocard Mastercard à débit immédiat est à 1,00€ par an.

Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur internet)	13,00€
---	--------

Paiements par carte :

– paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE ⁽³⁾	Gratuit
– paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.15)	

Les services liés à la carte bancaire

Service Cartego

– visuel catalogue	Pour chaque nouveau visuel et par an 8,35€
– photo personnelle	Pour chaque nouveau visuel et par an 10,50€
Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.	

Réédition du code confidentiel de la carte ou de la E-Carte Bleue	8,35€
--	-------

Augmentation temporaire ou permanente du plafond de retrait et/ou de paiement

– avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite	Gratuit
--	---------

Augmentation temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement (autres cartes)	Par modification 10,50€
--	-------------------------

Augmentation permanente du plafond de retrait et/ou de paiement (autres cartes)	Par modification (valable 1 an) 30,00€
--	--

Réfabrication de la carte

– en mode normal	8,35€
– en mode urgent	21,00€

Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit
---	---------

Services liés aux retraits d'espèces

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire en euros	Gratuit
---	---------

Retrait d'espèces ▲ (cas de retrait en euro dans la zone euro⁽⁴⁾ à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

– avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite	Gratuit
– avec Visa Classic, Visa Classic Facelia, Mastercard, Visa Electron, Carte Visa à contrôle de solde et Budj Visa	Par retrait 1,00€ à partir du 3 ^e retrait dans le mois

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.15)

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

(2) Une réduction est accordée à partir de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.

(3) Voir détail zone EEE p.16

(4) Voir détail zone EEE et zone Euro en p.16

OPPO 24/24

Par mois 3,65€

Le forfait OPPO 24/24 comprend :

- les oppositions sur chèque ou série de chèques.
- la refabrication en mode urgent de votre carte bancaire Banque Populaire.
- la mise à disposition de fonds dans une autre Banque Populaire⁽¹⁾, pour pouvoir effectuer vos paiements si vous êtes en déplacement.
- 5 virements en agence et 5 chèques de banque par an pour payer vos factures en attendant le renouvellement de vos moyens de paiements.
- l'envoi de votre carte bancaire et de son code confidentiel à l'adresse de votre choix (votre domicile, votre lieu de vacances, le lieu d'un déplacement professionnel...).
- la réédition du code confidentiel de votre carte bancaire.
- 2 modèles de lettre pour confirmer les oppositions.

Virements

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽²⁾, ou un virement de trésorerie vers un pays de l'EEE⁽²⁾, hors France, cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.15

Réception d'un virement SEPA

- occasionnel ou permanent Gratuit

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

- émis vers un compte Banque Populaire du Nord Gratuit
- émis vers un compte d'un autre établissement 3,85€
 - au guichet de votre banque Gratuit
 - par Internet Gratuit
 - au DAB Banque Populaire Gratuit

Frais par virement permanent

- au guichet de votre banque 1,00€
- par Internet Gratuit

Frais de mise en place d'un virement permanent

- au guichet de votre banque Gratuit
- par Internet Gratuit

Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)

- dans les délais légaux de révocation Gratuit
- hors des délais légaux de révocation 15,00€

Révocation définitive d'un virement permanent

- (retrait du consentement) Gratuit

Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) 12,50€

Virement SEPA Instantané

- Émission d'un Virement SEPA Instantané (Instant Payment)
- Via application mobile (en dehors de Paylib entre amis) Par virement 1,00€
 - Via application mobile (via Paylib entre amis dans la limite de 300€) Gratuit

Service Paylib entre amis

(Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€) Gratuit

Prélèvements SEPA/TIPSEPA *

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

- créancier organisme public et assimilé Gratuit
- autre Gratuit

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

- créancier organisme public et assimilé Gratuit
- autre Gratuit

Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)

Gratuit

Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)

Gratuit

Paiement d'un TIPSEPA

Gratuit

Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)

Gratuit

Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)

Gratuit

Chèques

Remise de chèque(s)

Gratuit

Remise de chèque(s) compensable en France :
date de valeur = J + 1 ouvré⁽³⁾ (J : date de comptabilisation)
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité 10 jours ouvrés

Paiement d'un chèque

Gratuit

Renouvellement automatique de chéquier

Gratuit

Frais d'envoi de chéquier à domicile

- envoi simple 2,00€
- envoi recommandé 6,00€

Frais d'émission d'un chèque de banque

13,00€

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)

Par an 18,75€

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client)

Par an 18,75€

Destruction de chéquier non réclamé

6,25€

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽²⁾

(1) 2 mises à disposition de fonds par an, de 2 000€ chacune, dans une autre Banque Populaire régionale.

(2) Voir détail zone EEE et zone SEPA p.16

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE,

la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Pour les parents

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact ("Païement mobile") ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	X	X	X
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	Illimités	Illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus ⁽³⁾		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽¹⁾			X
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Illimités
Des virements SEPA instantanés			X
VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾	12,90€	14,90€	
Minimum 2 comptes et maximum 3 comptes	12,90€	14,90€	
1 carte par titulaire et par compte		22,90€ 2 cartes Premier max. + 2 cartes Classic	27,90€ 2 cartes Premier max. + 2 cartes Classic
Maximum 4 cartes dans le pack			35,90€ 2 cartes Platinum max. + 2 cartes Premier
VISA Platinum			49,90€ 2 cartes Infinite max. + 2 cartes Premier
VISA Infinite			



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Essentiel

FORFAIT CRISTAL Essentiel	Gratuit
-VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ ou VISA Classic	Gratuit

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Confort

FORFAIT CRISTAL Confort	
-VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ ou VISA Classic	Gratuit

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Premium

FORFAIT CRISTAL Premium	
-VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ , VISA Classic ou VISA Premier	Gratuit



Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

- (1) Clients majeurs uniquement.
- (2) Sous réserve d'acceptation de la Banque Populaire du Nord.
- (3) Le contrat Sécuriplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13 042 257,50€. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352 259 717. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte.
- (5) Hors commission de change.
- (6) Obligatoire pour les mineurs.

FORFAIT CRISTAL

Choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Pour les parents

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile)	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact ("Païement mobile") ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	X	X	X
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽²⁾	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro ⁽⁴⁾	3	Illimités	Illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus ⁽³⁾		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽¹⁾			X
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Illimités
Des virements SEPA instantanés			X
VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾	6,90€	9,90€	
VISA Classic	6,90€	9,90€	
1 carte VISA Premier		14,90€	19,90€
VISA Platinum			25,90€
VISA Infinite			35,90€



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans

FORFAIT CRISTAL Essentiel	Par mois 1,00 € de 12 à 24 ans Par mois 3,00 € de 25 à 28 ans
-VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ ou VISA Classic	Gratuit



Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

- (1) Clients majeurs uniquement.
- (2) Sous réserve d'acceptation de la Banque Populaire du Nord.
- (3) Le contrat Sécuriplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13 042 257,50€. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352 259 717. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte.
- (5) Hors commission de change.
- (6) Obligatoire pour les mineurs.

▲ Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT CRISTAL DUO

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (" Paiement mobile") ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	X	X	X
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	Illimités	Illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus ⁽³⁾		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			X
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Illimités
Des virements SEPA instantanés			X
VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾	8,90€	12,90€	
VISA Classic	8,90€	12,90€	
1 carte par titulaire ⁽²⁾	VISA Premier	18,90€ 2 cartes Premier	24,90€ 2 cartes Premier
	VISA Platinum		32,50€ 2 cartes Platinum
	VISA Infinite		44,90€ 2 cartes Infinite



Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.
 (2) Sous réserve d'acceptation de la Banque Populaire du Nord.
 (3) Le contrat Sécuriplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13 042 257,50€. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352 259 717. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
 (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte.
 (5) Hors commission de change.
 (6) Obligatoire pour les mineurs.
 (7) Personnes physiques majeures capables agissant pour des besoins professionnels (entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs ou dirigeants d'entreprises...) titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise.

Cotisation Budj pour les 12-17 ans inclus

Cotisation à une offre groupée de services Budj Par mois 2,10€

- carte Budj Visa
- forfait de tenue de compte
- accès internet et téléphone
- Sécuriplus, l'assurance des moyens de paiement
- Crescendo, alimentation du compte d'épargne
- relevé de compte mensuel

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de service spécifique.
 - OCF 3,00€ par mois soit pour information 36,00€ par an

Les produits et services inclus

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) Visa Electron
- le dépôt ou le retrait d'espèces en agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)⁽⁴⁾
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus hebdomadaire et Tonalité plus)
- la fourniture de relevés d'identités bancaires
- 1 changement d'adresse par an

Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ Par mois 16,50€

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :
 - commission d'intervention Par opération 4,00€ dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€⁽²⁾

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA
 - si montant de l'opération inférieur à 20,00 € Montant de l'opération plafonné à 6,00€

- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € 6,00€⁽³⁾ dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€⁽²⁾
- frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions Gratuit
- carte de retrait à usage unique Gratuit
- commission de suivi Gratuit

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque, virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
 (2) Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.
 (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
 (4) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

 Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cotisation à une offre groupée de services AFFINEA, la convention personnalisée

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2020

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Une carte au choix	Débit immédiat	Débit différé
- Visa Classic (p. 6)	3,92€ par mois	3,92€ par mois
- Visa Premier (p. 6)	10,83€ par mois	10,83€ par mois
- Visa Platinum (p. 6)	18,33€ par mois	18,33€ par mois
- Visa Infinite (p. 6)	26,67€ par mois	26,67€ par mois
- Eurocard Mastercard (p. 6)	3,92€ par mois	3,92€ par mois
- Visa Classic Facélia (p. 6)	3,92€ par mois	3,92€ par mois
- Visa Premier Facélia (p. 6)	10,83€ par mois	10,83€ par mois
- Visa Platinum Facélia (p. 6)	18,33€ par mois	18,33€ par mois

et l'assurance des moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 14) 2,35€ par mois



Au choix, des produits et services de la gestion quotidienne (minimum 2)

- Oppo 24/24 (p. 7)	3,65€ par mois
- Sécuri High-Tech (p. 14)	À partir de 3,10€ par mois
- Fructi-Budget (p. 14)	À partir de 2,46€ par mois
- Fructi-Facilités (p. 14)	1,85€ par mois
- Cyberconfiance (p. 5)	2,10€ par mois
- Droit à l'imprévu (p. 4)	3,15€ par mois
- Relevé IFI (p. 13)	2,33€ par mois
- Relevé Patrimonial (p. 13)	4,16€ par mois
- BPN'International (p. 15)	31,00€ par mois



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 4 produits ou services	>	10% de remise
- 5 produits ou services	>	15% de remise
- 6 produits ou services	>	20% de remise
- 7 (ou plus) produits ou services	>	30% de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Moviplus (p. 5)	2,50€ par mois
- Crescendo (p. 13)	0,70€ par mois
- Dédicace (p. 14)	À partir de 1,85€ par mois

Les avantages complémentaires

Produits offerts

- Tenue de compte
- Envoi simple de chèques à votre domicile

Réduction supplémentaire sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 21 ans inclus
30% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 22 à 24 ans inclus
20% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 25 à 27 ans inclus
20% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

Cotisation à une offre groupée de services Conventions qui ne sont plus commercialisées

Type de carte	Cotisation mensuelle	Equipage ALIZE ⁽¹⁾	Privilege	Equipage horizon-skipper 16-28 ans ⁽²⁾	Convention carte	Equipage regate	Equipage croisière	Convention Energie Banque Pop (16-21 ans)
Visa Electron	10,50€			2,80€	5,15€	10,80€	10,80€	2,70€
Visa Classic Facelia	10,50€	14,20€						
Visa Premier Facelia	16,70€	19,60€						
Visa Platinum Facelia	24,40€	27,80€						
Visa Infinite	30,20€	33,50€					30,20€	
Visa Classic	10,50€	14,20€	3,35€ ⁽³⁾	6,10€	10,80€	10,80€		
Visa Premier	16,70€	19,60€					16,70€	

(1) Convention à demi-tarif pour les jeunes actifs jusqu'à 28 ans avec domiciliation de salaire.

(2) Convention réservée aux étudiants et apprentis entre 16 et 28 ans.

(3) Uniquement disponible en débit immédiat.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

– par opération, avec un plafond de 80,00€ par mois **8,00€**
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais com intervention.

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ **10% du montant**
(10% du montant de la créance, plafond fixé à 83,33€) **de la créance**

Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire⁽¹⁾ **Par acte 104,00€**

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

– envoi simple **8,35€**
– envoi recommandé **19,80€**

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50,00€ **22,00€⁽²⁾**
– supérieur à 50,00€ **42,00€⁽²⁾**

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : forfait de chèque rejeté.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **13,50€**

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **26,00€**

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision **15,60€**

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **Par chèque 34,50€**

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

(y compris échéance de prêt)⁽³⁾

– inférieur à 20,00€ **Montant de l'opération**
– supérieur ou égal à 20,00€ **12,00€⁽²⁾**

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais rejet prélèvement)

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽³⁾

– inférieur à 20,00€ **Montant de l'opération**
– supérieur ou égal à 20,00€ **12,00€⁽²⁾**

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais rejet virement.

Frais d'information préalable pour virement ou prélèvement sans provision **13,50€**

Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽³⁾ **Gratuit**

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE⁽³⁾⁽⁴⁾ **Gratuit**

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE⁽⁴⁾ **Gratuit**

Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire **52,00€**

Frais de traitement carte capturée au DAB, en cas d'usage abusif **52,00€**

Plafonnements spécifiques

– frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁵⁾ pour les clients détenteurs de OCF. **Plafonnement de 16,50€/mois**

– frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁵⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier. **Plafonnement de 25,00€/mois**

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du ou des chèque(s) objet(s) du rejet. En cas de question, demandez à votre conseiller les conditions de régularisation et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(4) Voir détail zone EEE et zone SEPA p16.

(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour Chèque, virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Frais de dossier annuel d'autorisation de découvert **Gratuit**

Autorisation de découvert⁽¹⁾ permanente

– intérêts débiteurs au taux de (Taux de Référence⁽²⁾ + 8,05%)⁽⁴⁾ **16,00%**

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 16,00%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 17,35%⁽⁴⁾.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autorisation de découvert⁽¹⁾ ponctuelle ou Découvert non autorisé

– intérêts débiteurs au taux de (Taux de Référence⁽²⁾ + 13,09%)⁽⁴⁾ **21,04%**

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 19,50%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 21,04%⁽⁴⁾.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Minimum de perception des intérêts débiteurs **Par trimestre 9,00€**

(1) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(2) Taux de Référence Banque Populaire du Nord : 7,95% en vigueur au 01/10/2019. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) Ce taux est écrit trimestriellement en fonction du taux de l'usure. Le taux de référence ainsi que la marge sont susceptibles de variation dont le titulaire est informé préalablement. Le taux de référence est de 7,95% l'an au 01/10/2019.

Crédits à la consommation⁽⁵⁾

Prêt Personnel (dont travaux inférieurs à 75 000€)

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1,00%**

– minimum **70,00€**

– maximum **300,00€**

Location avec Option d'Achat **Nous consulter**

Prêt Travaux supérieur à 75 000€

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1,00%**

– minimum **300,00€**

– maximum **800,00€**

Prêt Travaux économie d'énergie

– frais de dossier forfaitaire **100,00€**

Eco Prêt à taux Zéro (montant maximal de 30 000€ sur 15 ans, **Nous consulter** sans intérêt ni frais de dossier)

Pour les Étudiants âgés de moins de 28 ans

– prêt Permis à 1,00€ **Nous consulter**

Pour les Jeunes âgés de moins de 28 ans et les Jeunes Actifs

– caution locative **1% max du montant annuel garanti + frais de dossier à 30,00€**

Prêt Étudiant

– frais de dossier **Gratuit**

Frais de dossier annuel d'autorisation de découvert **Gratuit**

Crédit renouvelable

– Facélia (frais de dossier) **Nous consulter**

Le crédit renouvelable Facélia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia

(5) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord et après expiration du délai légal de rétractation.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits immobiliers⁽⁶⁾

Prêt Épargne Logement

– frais de dossier **Gratuit**

– taux **Nous consulter**

Prêt à Taux Zéro (sans intérêt ni frais de dossier) **Nous consulter**

Autres types de prêts immobiliers

– frais de dossier calculés sur le montant emprunté **1%**

Pour les prêts d'un montant inférieur à 30 000€, le montant des frais de dossier sera de 300€.

– taux **Nous consulter**

Autres prestations

Les assurances liées aux crédits **Nous consulter**

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁷⁾.

Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Frais d'étude pour délégation d'assurance **Gratuit**

Cautions bancaires

– commission d'engagement perçue sur le montant de l'engagement **Par an 2%**
Avec un minimum trimestriel de 4,70€

– établissement d'un acte de caution **À partir de 42,00€**

– frais de mainlevée standard **16,00€**

– dénonciation de caution **62,50€**

Les garanties

– nantissement de produits monétaires **136,00€**

– nantissement de parts de SCI/SCPI **395,35€**

– délégation sur produits d'assurance-vie (hors produits Groupe) **62,50€**

– mainlevée de garantie **Par prêt 84,00€**

– gage de compte d'instruments financiers **260,10€**

– attestation de mainlevée de garantie (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles) **62,50€**

– caution SACCEF (CEGC) **Nous consulter**

– garantie CASDEN **Nous consulter**

– PPD (Privilège de Prêteur de Deniers) et hypothèque **Frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles**

– autres garanties **Nous consulter**

– autres garanties **Nous consulter**

Autres prestations

– duplicata du tableau d'amortissement **21,00€**

– lettre d'information annuelle aux cautions **Par acte 22,50€**

– décompte de prêt en cours **Gratuit**

– copie de contrat de prêt, factures **Par opération 62,50€**

– annulation de prêt **104,00€**

– modification date d'échéance **Par prêt 21,00€**

– modification de compte payeur **Par prêt 42,00€**

– frais d'avenant sur prêt

(hors substitution assurance emprunteur)

– pour les motifs suivants : modulation de la durée **Par demande 365,00€**

ou désolidarisation ou changement de garantie

ou report d'échéance ou franchise.

– autres motifs **Nous consulter**

– frais d'attestation ordonnance **10,50€**

– frais d'attestation sur prêt **Par attestation 21,00€**

– frais de renégociation de prêt immobilier **Nous consulter**

– simulation de décompte de remboursement anticipé **Gratuit**

non suivi d'un remboursement effectif

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire du Nord.

(6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(7) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Épargne réglementée

Taux en vigueur au 01/10/2019 et susceptibles de modifications à la baisse comme à la hausse, à tout moment.

– LDD (ex. Codevi) ⁽¹⁾⁽³⁾	0,75%
– LEP ⁽¹⁾⁽³⁾	1,25%
– Livret A ⁽¹⁾⁽³⁾	0,75%
– PEL ⁽¹⁾⁽³⁾	1,00%
– CEL ⁽¹⁾⁽³⁾	0,50%
– Livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾ (à compter du 01/12/2019)	1,50%

Épargne non réglementée

Taux en vigueur au 01/12/2019 et susceptibles de modifications à la baisse comme à la hausse, à tout moment.

– Compte sur Livret ⁽²⁾	0,15%
– Livret +X ⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0,10%
– Livret Fidelis Sociétaire ⁽²⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	0,10%
– Livret 100% Territoire ⁽²⁾	0,10%
– Livret ACEF ⁽²⁾⁽⁵⁾	0,10%
– Livret Premier Pas ⁽²⁾⁽⁵⁾	0,10%

Crescendo (abonnement annuel)

8,40€

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction expresse de votre part pour chaque virement.

Frais de tenue de compte d'épargne inactif non réglementé Par an 30,00€⁽⁷⁾
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)

- (1) Taux de rémunération annuel net IRPP.
- (2) Taux de rémunération annuel brut fiscal.
- (3) Taux de rémunération fixé par les pouvoirs publics.
- (4) Réserve aux détenteurs de LDD et Livret A au plafond.
- (5) Ce livret n'est plus commercialisé.
- (6) Réserve aux détenteurs de LDD au plafond.
- (7) Le montant des frais et commissions, prélevés annuellement sur un compte d'épargne inactif, est plafonné par un arrêté ministériel.

Placements financiers

Rétrocessions

[Nous consulter](#)

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ouverture d'un compte-titres ordinaire, d'un PEA ou d'un PEA-PME [Gratuit](#)

Frais de courtage bourse

[Nous consulter](#)

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone, agence...). Ils comprennent, le cas échéant, la taxe sur les acquisitions de titres. Les frais de courtage sont gratuits lors de la souscription de parts sociales. Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

– ordre exécuté	
– ordre de bourse passé sur internet	Commission proportionnelle de 0,54% du montant de la transaction avec un minimum de 8,40€
– ordre de bourse passé en agence ou par téléphone	Commission proportionnelle de 1,35% du montant de la transaction + frais fixes de 3,15€ avec un minimum de 15,60€
– ordre transmis et non exécuté	5,20€

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

– commission de règlement différé (Achat / Vente)	0,63% à l'achat
– frais de prorogation	0,21% minimum 15,60€

Opération sur titres non cotés dans le PEA/PEA-PME et CTO

[Nous consulter](#)

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Ces opérations sont réalisables par Line bourse (sur les places de New-York, Francfort, Londres et Madrid uniquement), par téléphone ou via votre agence. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

- Commission par opération (hors frais broker)
Fixe de 13,53€ + 1,3525% (avec un minimum de 78,03€)
Soit un minimum d'un total de 13,53 + 78,03 = 91,56€ TTC

Opération sur titres (OST)

[Nous consulter](#)

Frais sur coupons étrangers

[Nous consulter](#)

Souscription d'OPC*

- OPC / FIA Banque Populaire
- OPC / FIA hors Banque Populaire

[Nous consulter](#)
[Nous consulter](#)

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire du Nord au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire du Nord perçue à ce titre⁽⁸⁾.

Droits de garde (frais annuels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus semestriellement (ou trimestriellement pour les abonnés LineBourse) et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre ou semestre précédent. Toutes les valeurs et OPCVM / FIA du Réseau Banque Populaire sont exonérées de droits de garde.

Droits de garde par compte

	Commission Forfait par ligne	Commission proportionnelle à la valeur du portefeuille	Frais minimum	Plafond par an
Parts Sociales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte, composé également de valeurs extérieures	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs zone Euronext hors Groupe Valeurs hors zone Euronext	5,15€	0,31%	30,25€	1 000,00€

Frais de gestion d'un compte-titres, d'un PEA ou PEA-PME (hors droits de garde) [Nous consulter](#)

Frais de gestion d'un compte-titres, d'un PEA ou PEA-PME composé uniquement de parts sociales [Nous consulter](#)

Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif ou de PEA ou PEA-PME inactif [Application des droits de garde^{\(9\)}](#)
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)

Frais de transfert d'un compte-titres, d'un PEA ou PEA-PME [Nous consulter](#)

Frais de recherche complexe d'un compte-titres, d'un PEA ou PEA-PME [Nous consulter](#)

Service Hisséo : épargne programmée (comptes d'instruments financiers, PEA, assurance-vie) [Gratuit](#)

Relevé de portefeuille-titres, compte-rendu d'opérations [Gratuit](#)

Gérer votre patrimoine financier

- relevé Patrimonial (4 relevés par an) [Par an 50,00€](#)
- relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) (1 relevé par an) [Par an 28,00€](#)
- bilan Patrimonial [Nous consulter](#)
- gestion sous mandat [Nous consulter](#)
- mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie [Nous consulter](#)
- Imprimé Fiscal Unique (IFU) [Gratuit](#)
- duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU) [21,00€](#)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

* OPC = Organisme de Placement Collectif (OPCVM, FIA).
(8) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.
(9) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus ▲ Par an 28,20€

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable.⁽¹⁾

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) Nous consulter

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ou pour les clients sociétaires de la Banque Populaire du Nord, 1,2 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)⁽¹⁾

Autonomis Nous consulter

Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi. Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.⁽¹⁾

Assur-BP Santé Nous consulter

Offre adaptée en fonction de votre situation, avec 3 profils : Solo, Famille, ou Master, et choix parmi 4 niveaux de couverture.

Complémentaire santé qui compense la baisse des remboursements relevant des Régimes Obligatoires d'assurance maladie. Vous maîtrisez le budget de santé de votre famille.⁽¹⁾

Assurance obsèques Nous consulter

Solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches. Elle assure notamment aux bénéficiaires de votre choix, le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques.⁽¹⁾

Protéger vos enfants

Assur-BP Enfant Par an 19,00€⁽²⁾

Contrat ayant pour objet d'assurer la protection de l'enfant, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.⁽¹⁾

Assur-BP Horizon Par an à partir de 26,00€⁽³⁾

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)⁽¹⁾

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-famille (capital < 150 000€)⁽¹⁾ Nous consulter
ce produit n'est plus commercialisé

Tisséa (capital ≥ 150 000€)⁽¹⁾ Nous consulter
ce produit n'est plus commercialisé

Assurance Famille Nous consulter

Assurance Famille vous protège financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie ; en cas de maladie ou d'accident entraînant une Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), maladie redoutée* ou décès.⁽¹⁾

Fructi-Budget

Ce contrat d'assurance assure, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation.⁽¹⁾

– montant garanti 1 500€/mois Par an, à partir de 29,50€
– montant garanti 3 000€/mois Par an, à partir de 51,00€

Fructi Facilités Par an 22,20€

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.⁽¹⁾

Assurer vos biens

Assur-BP Auto Nous consulter

Assur-BP Habitat Nous consulter

Sécuri High-Tech

Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol en France comme à l'étranger.⁽¹⁾

– formule solo Par mois 3,10€
– formule famille Par mois 4,10€

Assurer votre épargne

Dédicace Par an, à partir de 22,20€

En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire.⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾

Protection Juridique

Protection Juridique Nous consulter

Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champ d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : le renseignement par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais. Plafond élevé : jusqu'à 100 000€ par litige en France.⁽¹⁾

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

* Maladies graves telles qu'un infarctus myocarde, certains cancers, un accident vasculaire cérébral (liste non exhaustive) telles que définies dans les conditions générales valant notice d'information.
(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(2) Tarif pour la rentrée 2019-2020 valable jusqu'au 31/08/2020. Ce tarif est susceptible de varier.
(3) S'applique pour les contrats avec une date d'effet à compter du 01/06/2019 jusqu'au 31/05/2020. Ce tarif est susceptible de varier.
(4) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 euros quel que soit le nombre de contrat.
(5) Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les opérations de change

BPN International
(pour étudiant et salarié expatrié) Par mois 31,00€
Les frais de retraits et de paiements réalisés à l'étranger par carte bancaire sont pris en charge quels que soient le nombre et le montant.

Encaissement de chèques de voyage American Express 0,52% du montant

Commande de devises en espèces⁽²⁾
≥ 100€ Cours de change + 0,52% du montant
< 100€ Cours de change + 0,52% du montant
+ frais fixes de 3,15€

Vente de devises en espèces
≥ 50€ Cours de change + 0,52% du montant
< 50€ Cours de change + 0,52% du montant
+ frais fixes de 3,15€

Le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de l'opération. Il est disponible en agence.

Les virements vers l'étranger

Définition de la zone EEE en p.16.

	<ul style="list-style-type: none"> • Virements en devises dans l'EEE (+Suisse) • Tous virements (euros ou devises) vers pays hors EEE • Virements de trésorerie vers un pays de l'EEE (hors France)
Envoi de virements	Commission de transfert : 0,1% du montant (mini perçu : 18,75€) + frais de virement papier : 7,30€ ⁽³⁾ + commission de change si virement émis en devises : 0,05% du montant ⁽⁴⁾ (minimum perçu : 14,00€)
Réception de virements	Commission de rapatriement : 15,70€ + commission de change si virement reçu en devises : 0,05% du montant ⁽⁴⁾ (minimum perçu : 14,00€)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les opérations par cartes bancaires

	Opérations en € dans la zone EEE ⁽⁵⁾	Opérations en devise ⁽⁶⁾ Opérations en Euros, hors zone EEE ⁽⁵⁾
Paiements par cartes bancaires	Gratuit	2,90% ⁽⁴⁾ du montant de la transaction
Retraits par cartes bancaires (distributeurs)	Gratuit ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	Commission de retrait : 3,15€ + 3,00% ⁽⁴⁾ du montant du retrait
Retraits par cartes bancaires (guichets bancaires)	Commission de retrait : 5,20€ + 2,90% ⁽⁴⁾ du montant du retrait	

Les autres opérations

Achat et vente sur compte devise (+ commission de change)	15,70€
Avis d'opéré sur rapatriement et virement	2,50€
Frais acquis SWIFT	6,25€
Émission de chèque de banque	12,50€
Chèque import	16,70€
Frais d'envoi DHL	
– France	15,65€
– Étranger	36,50€
Frais de réparation ou de recherche	15,70€
Gestion de compte en devise	Par an 52,00€

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽⁵⁾.

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Frais d'opération gratuits par internet.

(4) Hors taux de change.

(5) Voir détail zone EEE en p.16.

(6) Les opérations par carte bancaire réalisées dans les pays de l'EEE, en Franc Pacifique, en Couronne Suédoise ou en Leu Roumain sont gratuites.

(7) Gratuit avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite, en Couronne Suédoise ou en Leu Roumain.

(8) Gratuit pour les 2 premiers retraits avec Visa Classic, Visa Classic Facelia, Mastercard, Visa Electron, Carte Visa à contrôle de solde et Budj Visa. À compter du 3^e retrait dans le mois, 1,00€ par retrait.

RÉSOLUDRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.
2. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Relations Clients de votre banque :

par courrier :

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Service Relations Clients - BP 349 - 59 020 Lille Cedex

par mail : qualite@nord.banquepopulaire.fr

par téléphone : **0 800 007 800** Service & appel gratuits

Nous nous engageons à vous répondre sous 8 jours ouvrés (à compter de la date de réception de votre réclamation). Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois. Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** de la Banque Populaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par internet	Par courrier
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 76/78 avenue de France 75204 Paris cedex 13

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Par internet	Par courrier
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
https://www-mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

La ligne directe de votre conseiller est disponible sur vos relevés de compte, dans votre espace Cyberplus, ou sur notre application Banque Populaire.

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- www.nord.banquepopulaire.fr rubrique MON COMPTE
- Application Banque Populaire rubrique COMPTES
- Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€/message) (hors surcoût selon opérateur)
- Par téléphone, BPN Direct
Un conseiller est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h15
De France : **0 820 120 120** Service 0,20 € / min + prix appel
De l'étranger : (0033)3 28 36 68 07⁽¹⁾
⁽¹⁾ Appel non surtaxé - coût selon opérateur mobile
En dehors de ces horaires d'ouverture, avec Tonalité Plus (serveur vocal)
Depuis la France, au : **0 892 890 009** Service 0,30 € / min + prix appel
Depuis l'étranger, au : (0033) 171 08 71 04

Déclarer un sinistre Sécuriplus :

BPCE Prévoyance : 01 84 94 00 93
(prix d'un appel local, tarif selon opérateur depuis l'étranger)

• Du lundi au vendredi - de 8h à 20h

• Le samedi - de 9h à 17h

(hors jours fériés ou chômés)

09 69 36 06 35 Service gratuit + prix appel

Du lundi au samedi de 9h à 18h au :

Banque Populaire du Nord - 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barœul - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 457 506 566 RCS Lille métropole - TVA FR 71 457 506 566 - Inscrite à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds.

Zone EEE (Espace Economique Européen) : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement au capital de 73 801 950 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 - 439 869 587 RCS PARIS
Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :
Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease :
BPCE LEASE société anonyme au capital de 354 096 074 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris Cedex 13 - 379 155 369 RCS de Paris.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :
BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :
BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance des emprunteurs est un produit de :
BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,
SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur-BP Santé est un contrat de :
BPCE Assurances
SA au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat,
ASSUR-BP Auto et BP-info sont des contrats assurés par :
BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

Protection Juridique est un contrat de :
Assistance Protection Juridique
SA au capital social de 7 017 808,00 euros entièrement versé
Siège social : "le Neptune" - 1, rue Galilée 93195 Noisy-le-Grand Cedex - 334 656 386 RCS BOBIGNY.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

Sécuri High Tech est un contrat de :
BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS .
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance obsèques est un produit de :
BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance famille est un produit de :
BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Et BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :
BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Et BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.